



CONSEIL MUNICIPAL
10 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-309

L'an deux mille vingt-deux, le 10 novembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 3 novembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Florence MOLY, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL.

REPRESENTE(S) : Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Jean-Claude PINGET, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Christelle MARTINEZ, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Georges PUIG, ayant donné pouvoir à André BONET, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charlotte CAILLIEZ, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

NPNRU - Déclassement du domaine public d'une fraction de la place du Puig

M. Charles PONS expose :

Mes chers collègues,

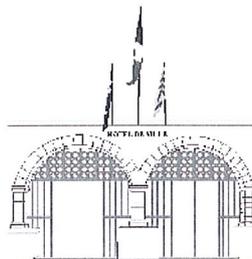
Dans le cadre du N.PNRU, la Ville a engagé un programme de reconstruction de l'ancien bâti sis entre les rues St François de Paule, de l'Anguille et la place du Puig.

Pour respecter les prescriptions du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), ce projet nécessite de construire sur une fraction du terrain d'assiette de la place du Puig, relevant du domaine public de voirie.

Par délibération du 26 septembre 2022, la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, compétente en matière de voirie, a procédé à la désaffectation de cette emprise de 130 m² environ et a autorisé la Ville à la déclasser du domaine public de voirie.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

1. De prononcer, à compter de ce jour, le déclassement du domaine public



communal de voirie d'une emprise de 130 m² environ au droit des parcelles cadastrées section AD n° 22, 23 et 30, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière et au plan ci annexé.

2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

55 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

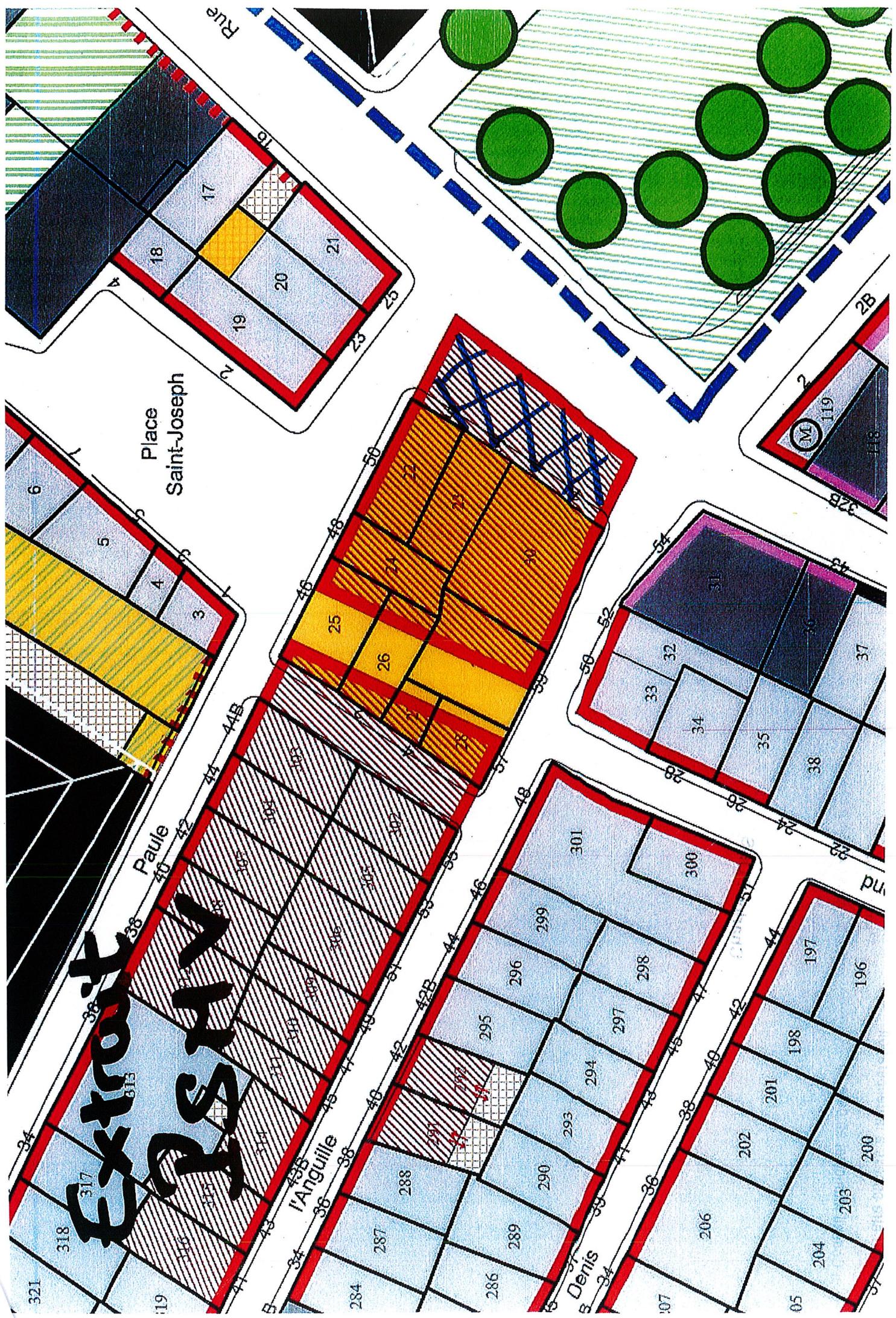
ID Télétransmission : 066-216601369-2022110-163531-DE-1-1

Accusé reçu le : 7 NOV. 2022

Affiché le : 7 NOV. 2022

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué





Extrait
ES 114

Place Saint-Joseph

Rue Paule

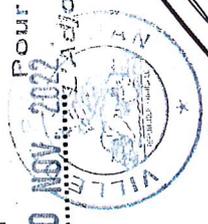
Rue de l'Anguille

Rue Denis

M 119

du pour être annexé à la délibération

du Conseil Municipal en date du **10 NOV 2022** Adjoint délégué



Charles PONS

